

COLLECTION
UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS,

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XLIII.

CONTENANT la suite des Mémoires
de MICHEL DE CASTELNAU.

XVI^e SIÈCLE.

IL paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Soufcription pour 12 Volumes, à Paris , ~~est de 48 l.~~ Les Soufcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 s., à cause des frais de poste.

Il faut s'adresser à M. CUCHET , Libraire , rue & Hôtel Serpente , à Paris ; & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XLIII.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1788.

M É M O I R E S
D E
MICHEL DE CASTELNAU,
S I E U R
D E MAUVISSIERE.
SUITE DU TROISIÈME LIVRE.
C H A P I T R E V.

Emeute au Fauxbourg S. Marcel de Paris contre les Huguenots.

*Qui forcent l'église de S. Medard & la pillent.
Edit de Janvier en leur faveur.*

Réconciliation du Prince de Condé & du Duc de Guise.

La verification de l'edit de Janvier augmente l'heresie.

De la manière de prescher des Huguenots, & leur façon de prier.

Faute politique des Ministres de France.

Adresse des Heretiques qui conservent quelque chose des ceremonies anciennes de l'église.

Honneurs dûs & rendus aux habits Pontificaux.

Tome XLIII.

A

Raison de l'auteur contre le sentiment des Ministres.

Necessité des cérémonies en l'Eglise.

1562. APRÈS la dispute de Poissi tous les Catholiques (a) portoient impatiemment de voir que contre l'edit de Juillet les Protestans fissent assemblées publiques, preschans & baptisans en divers lieux, mesmement aux fauxbourgs de Paris, qui fut cause que les Prestres irritez de cela s'assemblerent en l'eglise S. Medard, au fauxbourg S. Marcel de Paris ; & si tost que le Miaistre eut commencé de prescher, ils sonnerent les cloches le plus fort qu'ils peurent, de sorte que les Protestans qui estoient en fort grand nombre en un jardin près du temple, ne pouvoient rien entendre : qui fut cause que deux ou trois de l'assemblée des Protestans allerent par devers les Prestres pour les faire taire, ce qu'ils ne peurent obtenir, & de là vinrent aux paroles, & aux prises, dont il y en eut (b) un qui mourut.

(a) Lisez l'observation, n°. 12, sur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 301 & suiv.

(b) Selon Theodore de Beze (Tome I, page 670) cette émeute arriva le 26 Décembre. M. de Thou &

Les Prestres incontinent fermerent leur Eglise, & montans au clocher sonnerent le tocsin pour émouvoir le peuple Catholique, qui accourut soudain au lieu où se faisoit le Prêche. Mais les Protestans s'y trouverent les plus forts, & avec grande violence rompirent les portes de l'Eglise, où ils trouverent un des leurs battu & blessé à mort, ne se pouvant mouvoir, lequel ils avoient envoyé dire aux Prestres qu'ils cessassent de sonner les clo-

L'Auteur de l'Histoire véritable de la mutinerie & sédition faite par les Prestres St. Médard (Tome II des Mémoires de Condé, p. 542) la datent du 27 Décembre. En comparant les écrits du tems, il paroît que le Curé & les Marguilliers de St. Médard avoient projeté d'empêcher le prêche des Protestans par le carillon de leurs cloches. Le voisinage de cette assemblée attenant à l'Eglise, ne pouvoit que leur déplaire : mais si dans le principe les Catholiques eurent tort, la conduite que tinrent les Protestans fut fort répréhensible. D'abord le gouvernement ne les autorisoit point à s'assembler de cette manière. En second lieu devoient-ils venir à main armée enfoncer les portes de l'Eglise? Troisièmement l'appareil triomphal avec lequel ils menèrent en prison une trentaine de Prêtres & de Bourgeois Catholiques, convenoit-il à des hommes qu'on ne toléroît que tacitement? Les Officiers de la garde de Paris (Gabaston & Rougoreille) eurent sans doute un plus grand tort qu'eux. Ils donnèrent l'exemple du massacre & de la violence :

1562. ches: irritez de cela ils pillèrent l'Eglise & abbatirent & rompirent les images, & menaçant de mettre le feu au clocher, si les Prestres ne cessoient de sonner le tocsin: il y eut plusieurs Prestres bleffez, & quelques autres emprisonnez par les Sergens & Chevalier du Guer.

Le jour d'après les Catholiques brûlerent les bancs & sieges des Protestans, & vouloient brûler la maison où se faisoit le presche, s'il n'y fut arrivé des Officiers de la justice, & des forces pour les empescher: qui fut cause que la Reine (a) mere du Roy, ayant fait

on se porta aux derniers excès dans l'Eglise. Les Prêtres Catholiques, devenus furieux, au défaut d'armes offensives, se servirent des reliques & des images des saints. Tel étoit le malheur des tems que les Commissaires nommés par le Parlement, pour instruire cette affaire, se trouvèrent de partis opposés. En conséquence il n'y eut de peines infligées qu'à quelques archers de la garde de Paris. On en pendit plusieurs. Au surplus, c'est dans l'Histoire de M. de Thou, Liv. XXVIII, p. 129 & suiv., qu'il faut lire les détails de cet événement. Par rapport aux principaux faits, il est d'accord avec Castelnau.

(a) L'émeute de St. Médard ne fut pas le seul événement qui porta Catherine de Médicis à convoquer une assemblée des Députés des Parlemens à St. Germain. L'extension que les Protestans donnoient à l'édit de

acheminer à S. Germain un nombre de per-
sonnages des plus suffisans du Royaume & de
tous les Parlemens, pour avec le conseil
privé du Roy faire quelque bon edit, & trou-
ver remede au mal qui croissoit (14), & à
l'alteration qui estoit entre les Catholiques &
Protestans. Il en fut fait un le dix septième de
Janvier, portant qu'il seroit permis aux Pro-

Juillet, depuis le colloque de Poissy, aigrissoit le
parti catholique. A Dijon il y avoit eu une espèce
de sédition. On se battit dans les rues, & on brûla
des maisons de protestans. Dès la fin de Septembre la
plus grande fermentation regnoit dans le Languedoc.
On voit dans les Mémoires de Condé (Tome II,
p. 519) une lettre du sieur de *Joyeuse* au Connétable,
où ces détails, qui étoient de nature à allarmer le
gouvernement, sont consignés. Des Provinces se re-
porte-t-on à la Capitale; tout y manifestoit les trou-
bles prêts d'éclorre : un Bachelier de Théologie (Jean
Tanquerel) avoit soutenu dans des thèses, que le Pape,
comme Vicaire de J. C., & Monarque universel, peut
déposer les Rois & les Princes rebelles à ses comman-
demens. Le Parlement poursuivit le défaveu de ces
rhèses; & le Bèdeau de la Faculté au nom de Tan-
querel en demanda pardon. Des prédicateurs excitè-
rent aussi l'animadversion des Magistrats. Un Carme
prêchant à St. Benoît, s'étoit avisé de comparer l'état
présent du Royaume à une pomme que deux enfans
se disputent, & qu'un tiers emportera. (Mémoires de
Condé, Tome II, p. 532.)

1562. testans de faire l'exercice de leur religion hors les villes seulement , & sans aucunes armes ; avec injondion à tous de se comporter modestement , & à tous les Magistrats & Officiers du Roy , de tenir la main à l'exécution dudit edit , lequel n'estoit aussi que provisionnel , non plus qu'é l'edit de Juillet fait auparavant.

En ce mesme temps la Reine mere du Roy , cherchant toujours plus de moyen d'adoucir les aigreurs qui estoient de tous costez , fit un accord entre le Prince de Condé , & le Duc de Guise , lequel fait en presence du Roy , des Princes , & de tous les plus grands Seigneurs (15), le Duc de Guise declara qu'il n'avoit jamais incité le feu Roy à faire mettre le Prince de Condé prisonnier , & se donnerent quelques raisons l'un à l'autre , dont ils demeurèrent ou feignirent estre contents , & à l'instant s'embrasserent , promettans de s'aimer comme parens : tellement qu'il ne restoit plus que le Cardinal de Lorraine à accorder avec le Prince de Condé : mais d'autant qu'il ne faisoit pas profession des armes comme les autres , il ne falloit pas tant demeurer sur la réputation , ny sur le point d'honneur qu'avec les gens de guerre , qui font profession d'employer la vie pour défen-

dre l'honneur : neantmoins le Prince de Condé demouroit toujours avec ressentiment contre le Cardinal de Lorraine, pensant qu'il estoit cause du danger qu'il avoit couru.

Cependant (16) l'edit fut verifié & publié es parlemens, après trois Jussions, & très-exprès mandemens. Alors les Ministres (a) prescherent plus hardiment qui çà qui là, les uns par les champs, les autres en des jardins, & à découvert, par tout où l'affection, ou la passion les guidoit, & où ils pouvoient trouver du couvert, comme es vieilles sales & masures, & jusques aux granges ; d'au-

(a) Les principaux Ministres des Protestans & les Députés des Provinces qui étoient alors à Paris, adressèrent aux différentes Eglises de cette communion une lettre circulaire avec un protocole, contenant les règles qu'on devoit suivre d'après l'edit. Ces deux pièces (recueillies dans les Mémoires de Condé, T. III, p. 93 & suiv.) offrent un plan d'instructions sages & raisonnables. On y recommandoit aux Calvinistes de se conformer à l'edit, de restituer aux Catholiques ce qu'ils leur avoient pris, & de ne point aller en armes aux prêches. Ces conseils étoient beaux dans la théorie : mais les Protestans étoient hommes ; & la pratique leur en parut trop difficile. Ils irritèrent les Catholiques ; en gardant ce qu'ils leurs avoient enlevé, & en manifestant des prétentions qui sembloient s'accroître de jour en jour.

1562. tant qu'il leur estoit défendu de bastir temples, & prendre aucune chose d'église. Les peuples curieux de voir chose nouvelle (a), y alloient de toutes parts, & aussi-bien les Catholiques que les Protestans, les uns seulement pour voir les façons de cette nouvelle doctrine, les autres pour l'apprendre, & quelques autres pour connoistre & remarquer ceux qui estoient Protestans.

Ils preschoient en François, sans alleguer aucun Latin, & peu souvent les textes de l'Evangile, & commençoient ordinairement leurs sermons contre les abus de l'église, qu'aucun Catholique prudent ne voudroit défendre. Mais de-là ils entroient pour la plupart en invectives, & à la fin de leurs presches faisoient des prières, & chantoient des pseauxmes en rythme François, avec la musique, & quantité de bonnes voix, dont plusieurs demeureroient bien édifiez, comme desireux de chose nouvelle, desorte que le nombre croissoit tous les jours. Là aussi se parloit de corriger les abus, & d'une réformation, de

(a) La disposition des esprits à cette époque a été fort bien exprimée par Aggrippa d'Aubigné. Voyez ce qu'il en a dit dans les Observations sur les Mémoires de Tavannes (Tome XXVII de la Collection, p. 303 & 304.)

faire des aumônes & choses semblables belles 1562:
en l'exterieur, qui occasionnerent plusieurs
Catholiques de se ranger à ce party.

Et est croyable que si les Ministres eussent
esté plus graves & plus doctes, & de meilleur
vie, pour la pluspart, ils eussent eu
encore plus de suite. Mais voulurent du premier
coup blasmer toutes les ceremonies de
l'Eglise Romaine, & administrer les sacremens
à leur mode, sans garder la modestie qu'observent
encore aujourd'huy plusieurs Protestans, comme ceux
d'Allemagne (a) & d'Angleterre, qui ont encore leurs
Evesques, Primats, & leurs Ministres qui ont pris &
retiennent le nom de Curez, Diacres & Sous-Diacres,
Chanoines, Doyens, & portent les surplis & ornemens
de l'Eglise Catholique, avec les robes longues. Ce qui
les fait plus estimer, que les Protestans de France, de
Genève, d'Escoffe, & autres, qui sous prétexte de
religion plus réformée couvrans leurs passions,
se sont pris mesme aux choses qui ne leur
nuisoient point; mais servent à retenir

(a) Par rapport au culte extérieur, les Protestans
de la confession d'Ausbourg & les Anglicans, sont
ceux qui en cette partie se rapprochent le plus de
la liturgie catholique.

562 les peuples en une honneste reverence , & plus grande modestie à l'endroit des Ecclesiastiques.

Aussi la pluspart de ceux qui regrettent la messe , & l'exercice de la religion Catholique , ès endroits d'où les Princes l'ont chassée , ne peuvent encore quitter les habits des gens d'eglise , avec les ceremonies que les Chrestiens ont si long-temps gardées & lesquelles ont retenu les peuples en devotion & admiration tout ensemble , avec beaucoup d'obeissance à leurs Evêques, Suffragans, Curez, Abbez, Prieurs , & autres qui ont charge en l'eglise. Qui fut la cause pourquoy les Levites furent sequestrez des peuples , revestus d'ornemens , qui témoignioient la reverence qui estoit dûe à leur office , & leur grand Pontife avoit un habit fort riche , & de grande Majesté. De sorte que Jaddus Pontife des Hebreux n'eut aucun moyen que de se vestir de son habit Pontifical , pour détourner l'armée d'Alexandre le Grand , lequel ayant vû le Pontife en tel habit , s'agenouilla devant luy , & luy accorda tous les privileges , exemptions , & prérogatives qu'il demanda ; combien qu'Ephestion l'en voulust empêcher.

L'on dit que le Pape Urbain en usa de mesme avec son habit Pontifical , pour em-

pescher la fureur d'Attila. Et François (a) 1562. Souderin Evesque de Florence, voyant les peuples de cette ville-là cruellement acharnez au sang & à la vie les uns des autres, & qu'il estoit impossible de les appaiser, prit aussi son habit Episcopal, & se presenta à eux, leur faisant des remonstrances, ausquelles, & à la dignité de leur Evesque revestu en cette sorte, cederent leurs querelles, & chacun se retira en sa maison.

Or il est certain qu'Alexandre le Grand, duquel l'ambition surpasseoit les Cieux, pour conquerir d'autres mondes, n'eut pas ployé les genoux devant le Pontife, ny la fureur d'Attila, qui fut estimé le plus cruel & barbare Capitaine de son âge, ny la rage & cruauté d'un peuple acharné de son propre sang & de sa patrie, n'eussent pas si-tost esté appaisez, si ces Pontifes eussent esté revêtus d'habillemens communs comme les Ministres de France. Lesquels, combien que par belle apparence ils disent & preschent qu'il faut oster & corriger les abus, & comme bon & diligent Jardinier, émonder les arbres de chenilles & de branches mortes, & en couper quelquefois de vives pour avoir plus de fruit & de bois, si est-ce pourtant qu'il ne faut

(a) Soderini.

1562. pas couper l'arbre par le pied, & n'y laisser que la racine : ainsi ne faut-il pas pour amender les abus que ces Reformez disoient estre en l'Eglise, en retrancher tout-à-fait la sainteté, l'ornement & les ceremonies, & s'attacher à la mal-veillance des habits pour en abatre l'honneur & le service, & la renverser entierement.

Aussi est-il possible que le menu peuple de long-temps contenu en l'obéissance par sa loy & coutume, eleve son esprit plus haut que sa portée ; à l'infirmité duquel nos peres se sont très-sagement accommodez, les contenant avec l'usage de ces solemnitez exterieures en la crainte de Dieu, & obéissance de leurs Princes & Superieurs ; & estant loisible, voir necessaire, de s'accommoder aux habits & ceremonies, quand il n'y a rien qui soit contre la Loy divine & de nature.